



Mme Villard
Présidente Comité Départemental
Jeunesse au Plein Air
Rue Lannoc
29200 Brest

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements
Collèges et Lycées
publics et privés

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles primaires
publiques et privées

s/c de Madame l'Inspecteur d'Académie
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale

Objet : Classes de découvertes et séjours scolaires éducatifs

Madame, Monsieur

La Jeunesse au Plein Air, confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, agit pour la promotion des vacances collectives en centres de vacances ou en centres de loisirs, accompagne et soutient les démarches de développement qualitatif et quantitatif des séjours éducatifs en temps scolaire (classes de découverte et voyages scolaires éducatifs).

Les voyages et séjours scolaires éducatifs sont un moyen de découverte et de maîtrise de l'environnement.

D'une manière générale, les classes de découverte favorisent la mise en œuvre d'attitudes responsables dans des milieux différents de l'enceinte scolaire.

Elles tendent aussi à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

Depuis plusieurs années elle conduit un partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale de Chèques Vacances) autour de deux aides pour le départ en classe transplantées :

1. L'aide ANCV-JPA pour le départ des élèves en classes de découvertes, séjours éducatifs des élèves des écoles primaires et des établissements du second degrés, publics et privés.

Les familles des enfants scolarisés dont le Quotient Familial est inférieur à 700 euros peuvent recevoir une aide significative pour tout séjour scolaire éducatif ou classe de découvertes d'au moins 4 nuitées.

Web + : les dossiers de demande d'aides sont téléchargeables sur www.jpa.asso.fr,
rubrique: Nos actions / École / Classes de découvertes.

2. L'aide ANCV-JPA pour le départ de tout enfant en situation de handicap inscrit à une classe de découvertes, à un séjour scolaire éducatif ou à un séjour de vacances collectives

Les enfants reconnus en situation de handicap par l'avis de la Commission des droits et de l'autonomie (CDA) sont éligibles. L'aide pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 euros est calculée sur le coût du séjour (surcoût lié au handicap compris.) Cette aide peut également participer au financement d'un accompagnateur ou d'un matériel spécialisé.

Web + : les dossiers de demande d'aides sont téléchargeables sur www.jpa.asso.fr,
rubrique : Nos Actions/Handicap/Nos aides au départ

Le comité départemental de La JPA recueillera les demandes d'aides à l'adresse du comité départemental chargé d'instruire les dossiers : « PLL JPA Rue Lannoc 29000 Brest ». Il communiquera ensuite dans des délais brefs les décisions de la commission nationale qui instruit l'ensemble des dossiers.

Mr Jean Yves L'Helgoualc'h, Délégué National en région Bretagne Pays de la Loire se tient à votre disposition pour vous communiquer de plus amples informations : [jy.lhelgoualch@jpa.asso.fr](mailto: jy.lhelgoualch@jpa.asso.fr)

D'autre part, la JPA au niveau départemental conduit également en 2010 sa campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté et met à disposition des enseignants sur son site des documents pédagogiques relatif à ces actions citoyennes de solidarité. Elle invite les enseignants et les élèves à participer activement à cette nouvelle campagne de solidarité jusqu'à la fin de l'année scolaire .

Enfin au niveau départemental il existe un dispositif d'aide au « 1^{er} départ en vacances » , je vous invite à vous diriger sur le site de la jpa en page régionale Bretagne qui vous apportera toutes les informations utiles en particulier le dossier à adresser aux familles .

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre entier dévouement au service public d'éducation.

Stéphanie Villard
Présidente Comité Départemental
Jeunesse au Plein Air